

Pays : Autriche

Commission: Santé

Problématique : Vers une convergence des systèmes européens de santé ?

L'Autriche, république fédérale de type parlementaire composée de neuf provinces fédérées, est actuellement dirigée par un gouvernement intérimaire sous la direction de l'ancien ministre des Affaires étrangères Alexander Schallenberg, issu du parti ÖVP, suite à la démission du chancelier Karl Nehammer en janvier 2025. Le chef de l'État est le président fédéral Alexander Van der Bellen, en fonction depuis 2017 et réélu en 2022. Suite aux élections législatives de 2024, le paysage politique autrichien a été marqué par la montée en puissance du Parti de la liberté d'Autriche (FPÖ), ce qui a rendu la formation d'une coalition gouvernementale stable plus difficile.

Malgré ces tensions, l'Autriche reste engagée dans les débats européens, notamment sur la question de la convergence des systèmes de santé. Cette problématique soulève des enjeux majeurs pour l'Autriche, qui dispose d'un système de santé performant, décentralisé et fortement ancré dans ses traditions fédérales.

L'Autriche possède un système de santé de qualité, basé sur une assurance maladie obligatoire financée par des cotisations sociales. Ce modèle garantit un accès universel aux soins et une prise en charge élevée des dépenses médicales. Cependant, comme d'autres pays européens, l'Autriche fait face à des défis majeurs, tels que le vieillissement de la population, la hausse des coûts de santé et la pénurie de personnel médical.

Dans ce contexte, la convergence des systèmes de santé en Europe soulève plusieurs inquiétudes. Une harmonisation trop poussée risquerait de compromettre l'efficacité et la flexibilité du modèle autrichien, qui repose sur une gestion décentralisée par les Länder. De plus, les écarts de richesse entre les États membres rendent difficile l'adoption de règles communes sans nuire à l'accès aux soins dans les pays moins développés.

L'Autriche, en tant que pays riche et doté d'un système performant, s'inquiète particulièrement des questions de financement et de mutualisation des ressources. Elle craint que cette convergence ne se traduise par une augmentation de ses contributions financières sans garantie que son propre modèle soit préservé. Par ailleurs, la crise du Covid-19 a révélé les limites de la coopération européenne en matière de santé, renforçant la prudence autrichienne face à une intégration plus poussée. Tout en restant ouverte à une collaboration avec ses voisins pour faire face aux défis communs, l'Autriche tient à préserver sa souveraineté dans la gestion de son système de santé.

L'Autriche soutient une coopération européenne renforcée en matière de santé, notamment pour la gestion des crises sanitaires, l'échange de bonnes pratiques et la recherche médicale. Cependant, elle reste attachée au principe de subsidiarité, qui garantit aux États la maîtrise de leurs politiques nationales, conformément à l'article 168 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Cette position reflète la volonté autrichienne de préserver son système de santé décentralisé et performant.

Depuis plusieurs années, l'Autriche participe activement dans les initiatives européennes en matière de santé publique. Elle a soutenu le programme EU4Health, lancé en 2021 pour renforcer la résilience des systèmes de santé européens, ainsi que le Règlement sur l'évaluation des technologies de santé, qui permet aux pays de travailler ensemble pour évaluer les nouveaux médicaments et dispositifs médicaux. De plus, elle a contribué à des mesures comme le règlement sur les menaces transfrontalières graves pour la santé (2013) et la directive sur les soins de santé transfrontaliers, facilitant l'accès aux soins dans toute l'Europe. Toutefois, l'Autriche reste prudente face à toute tentative d'harmonisation des systèmes de santé qui pourrait fragiliser son propre modèle et nuire à son efficacité. Elle privilégie une approche où chaque État conserve son autonomie, tout en collaborant sur des sujets importants comme la lutte contre les maladies rares, le manque de personnel médical ou encore le partage des dossiers de santé électroniques.

L'Autriche s'engage activement dans la coopération européenne en matière de santé, tout en veillant à préserver son propre modèle national. Elle applique la directive européenne sur les soins de santé transfrontaliers, permettant aux citoyens européens d'accéder à son système de soins sous certaines

conditions, tout en évitant un nombre excessif de patients étrangers qui pourrait déséquilibrer son financement. Par ailleurs, lors de la pandémie de COVID-19, l'Autriche a plaidé pour une meilleure gestion commune des stocks stratégiques de médicaments et d'équipements médicaux, et a participé à l'Autorité européenne de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire (HERA). L'Autriche investit également dans la digitalisation des services de santé et encourage l'échange fluide des dossiers médicaux électroniques en Europe, tout en garantissant une protection stricte des données des patients.

Dans le cadre des discussions sur une convergence des systèmes de santé européens, l'Autriche propose plusieurs solutions. Elle soutient la mise en place d'un mécanisme de solidarité permettant de mutualiser les ressources médicales (personnel et matériel) en cas de crise sanitaire. De plus, elle plaide pour une meilleure reconnaissance des diplômes des soignants afin de faciliter leur mobilité au sein de l'Union européenne grâce à une reconnaissance plus rapide et uniforme des diplômes.

L'Autriche encourage également le développement de projets communs en matière de recherche et d'innovation, afin d'accélérer la mise sur le marché de traitements innovants et de renforcer l'indépendance sanitaire de l'Union européenne. Enfin, elle défend l'idée d'un échange de bonnes pratiques entre les États membres en matière de financement des systèmes de santé, permettant à chacun de s'inspirer des modèles les plus performants, sans pour autant imposer une uniformisation totale.

À travers ces initiatives, l'Autriche cherche à renforcer la coopération européenne en matière de santé, tout en maintenant la souveraineté et les spécificités de son propre système.

Pour conclure, l'Autriche se positionne en faveur d'une coopération européenne renforcée en matière de santé, tout en défendant fermement le principe de subsidiarité et la préservation de ses spécificités nationales. Le pays est prêt à participer activement aux discussions sur une convergence progressive des systèmes de santé, à condition que celle-ci respecte les acquis nationaux et réponde aux besoins réels des citoyens.

Sur le plan politique, l'Autriche oscille entre une approche europhile et une certaine prudence face à une intégration trop poussée. Elle reconnaît l'importance de l'Union européenne pour relever des défis communs, mais reste attachée à la défense de son autonomie et de ses intérêts nationaux. Cette position reflète un équilibre entre les différentes forces politiques du pays, avec des partis favorables à l'intégration européenne et d'autres plus eurosceptiques, notamment depuis la montée du FPÖ.

Ainsi, l'Autriche continuera à jouer un rôle actif dans les discussions européennes sur la santé, en cherchant un compromis entre solidarité et souveraineté, afin de garantir un modèle efficace et adapté aux besoins de sa population.